

LE CREANCIER FACE A L'ENTREPRISE EN PROCEDURE COLLECTIVE

LE 5 JUIN 2015, DE 10 H A 17 H

OBJECTIFS

TARIF PAR PARTICIPANT : 900 EUROS HT
(1.080, 00 EUROS TTC)

PUBLIC CONCERNE

- ✓ Responsables et collaborateurs des services de crédit management et de directions financières
- ✓ Chargés de recouvrement
- ✓ Responsables et collaborateurs des services juridiques
- ✓ Responsables comptables en charge du poste clients

- ✓ Se mettre à jour des dernières réformes
- ✓ Connaître les différentes procédures et comprendre le rôle des organes de la procédure
- ✓ Identifier les pièges liés à l'ouverture d'une procédure collective
- ✓ Clarifier le sort de vos créances et en optimiser le recouvrement
- ✓ Analyser l'efficacité des différentes garanties
- ✓ Maîtriser le régime de l'irrécouvrabilité

INTERVENANT

Maître Philippe Touzet,
Avocat au Barreau de Paris
Associé du cabinet Touzet Bocquet & associés

LIEU

Cabinet Touzet Bocquet & associés
7, avenue de la Grande Armée
75116 Paris
Metro Charles de Gaulle-Etoile (lignes 1, 2, 6, rer A)

PROGRAMME

1 - NOTIONS GENERALES

- Les différentes procédures
- L'initiative et le déroulement de la procédure

2 - EFFETS DE L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE COLLECTIVE

- L'interdiction de paiement des créances
- La suspension des poursuites individuelles
- L'arrêt du cours des intérêts

3 - LE SORT DES CREANCES

- Créance antérieure, créance postérieure ?
- La déclaration de créances
- L'action en relevé de forclusion

4 - LES CONTRATS EN COURS

- La continuation des contrats en cours
- La résiliation des contrats par l'administrateur
- L'impact de l'ordonnance du 12 mars 2014

5 - LE SORT DES GARANTIES

- Le gage
- Le nantissement
- Le cautionnement

6 - LES DIFFERENTES PROCEDURES COLLECTIVES

- Les organes de la procédure
- Le mandat ad hoc
- La conciliation
- La sauvegarde

7 - LES SANCTIONS

- L'extension de la procédure
- L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif
- La faillite personnelle et l'interdiction de gérer
- La banqueroute

8 - ASPECTS FISCAUX

- Les cas d'irrécouvrabilité
- Les effets de l'irrécouvrabilité

9 - CONSEILS PRATIQUES

Chaque thème est illustré par plusieurs cas pratiques et jeux de rôle.
Possibilité de soumettre vos propres cas et questions au groupe.

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

LE CREANCIER FACE A L'ENTREPRISE EN PROCEDURE COLLECTIVE

LE 5 JUIN 2015

DE 10 HEURES A 17 HEURES

ENTREPRISE	PARTICIPANTS		
	NOMS	PRENOMS	FONCTIONS
NOM DE L'ENTREPRISE :
REPRESENTANT :
EMAIL :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE :

POUR PLUS DE PARTICIPANTS, NOUS CONTACTER

BULLETIN A RETOURNER PAR COURRIER,
TELECOPIE OU EMAIL A :

Cabinet Touzet Bocquet & associés
7, avenue de la Grande Armée
75116 Paris
Tel : 01.56.26.00.00
Fax : 01.56.26.68.00
Email : cabinet@touzet-bocquet.com

Votre inscription définitive sera enregistrée dès réception du règlement, d'un montant de **1.080 euros TTC**, libellé à l'ordre du cabinet Touzet Bocquet & associés.

Une facture acquittée ainsi qu'une convention de formation vous seront alors adressées.

Toute annulation formulée moins de 15 jours avant la date de la formation sera facturée.

Date:

SIGNATURE ET
CACHET DE L'ENTREPRISE